

COMITE SYNDICAL**DU 9 DECEMBRE 2020**

Le 9 décembre 2020 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Établissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 3 décembre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	27
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	9 106.93

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Absents excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole), représenté par Mme Séverine JACQUIER
- M. Anthony MOREAU (CAPV) pouvoir à M. Bruno CATTIN
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté) pouvoir à Mme Dominique PRIMAT

Absents excusés :

Mme et MM. Florent CHOLAT, Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole), Anthony MOREAU, (CAPV), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Aurélie COHENDET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Benoît PARENT, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), M. Bruno MAGNIER (Grenoble-Alpes Métropole), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludvine DUSSERT, Mara CALABRO, (Établissement Public du SCoT).

Objet : Mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour un contrat cadre de prestations sociales – offres de titres restaurant

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2020**DELIBERATION N° 20-XII-VII****Objet : Mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour un contrat cadre de prestations sociales – offres de titres restaurant**

La Présidente expose :

Le Centre de gestion de l'Isère (CDG38) procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

La durée du contrat est de 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022.

Le comité syndical,

- décide de mandater le Centre de gestion de l'Isère pour la négociation d'un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.
- autorise la Présidente à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public du SCoT, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 9 106.93

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 décembre 2020

La Présidente

Laurence THERY